

Image not found or type unknown



Bonjour est ce QUE AVEC MA CARTE ASSURANCE MALADIE JE PEUX AVOIR

Par **diarra06**, le **11/06/2013** à **01:01**

bonjour

je suis en france sa fait bientot deux ans j'ai reussi a obtenir une formation a distance vu que aucune ecole n'a voulu m'accepter par ce que je suis un sans papier.et je precise aussi avant que mon visa expire je suis tomber malade jai pas pu rentrer le jour de mon depart j'avais rendez vous a lhopital.

ma question est la suivante est ce que j'ai le droit d'aller a la prefecture et demander une inscription pour regulariser ou avoir un titre de sejour?

merci de repondre